

## Inégalités de revenus en Algérie : une menace pour le développement durable Income Inequalities in Algeria: a Threat to Sustainable Development

BENHABIB Lamia <sup>1\*</sup>

<sup>1</sup>Université de Mostaganem et Université de Tlemcen, (Algérie), [benhabib.lamia@gmail.com](mailto:benhabib.lamia@gmail.com)

**Date de réception :** 17/07/2021 ; **Date d'acceptation:** 04/12/2021 ; **Date de publication :** 31/12/2021

**Résumé :** La question des inégalités domine aujourd'hui les débats politiques et académiques qui accordent une place centrale et grandissante aux inégalités de revenus. Le contexte sanitaire actuel fait souligner cette problématique avec plus d'acuité face à l'incertitude d'une transition durable. Cette crise frappe en effet plus durement les communautés pauvres et vulnérables avec un creusement sans précédent des inégalités, notamment celles liées aux revenus. Ce qui devrait modifier les prévisions de l'extrême pauvreté dans les régions. L'Algérie ne déroge pas à cette conjoncture mondiale accentuée par la crise multiple que traverse le pays. Cet article s'interroge sur la dynamique des inégalités de revenus en Algérie et les obstacles qu'elles représentent pour un développement véritablement durable. La prégnance croissante des inégalités de revenus peut effectivement être un frein au développement économique et durable, et inversement, une réduction de ces inégalités constituerait une source potentielle de croissance et un enjeu majeur de développement.

**Mots-clés :** Inégalités de revenus ; Coefficient de Gini ; Développement durable ; Algérie.

**Codes de classification Jel :** D31 ; D63 ; I32

**Abstract:** The issue of inequalities dominates today's political and academic debates which give a central and growing place to income inequalities. The current health context highlights this problem more acutely in the face of the uncertainty of a sustainable transition. Indeed, this crisis is hitting poor and vulnerable communities harder with an unprecedented increase in inequalities, particularly those related to income. This configuration should change the predictions of extreme poverty in the regions. Algeria is no exception to this global situation accentuated by the multiple crisis that the country is going through. This article examines the dynamics of income inequality in Algeria and the obstacles they represent for a truly sustainable development. The growing prevalence of income inequalities can indeed be a barrier to economic and sustainable development, and conversely, a reduction of these inequalities would be a potential source of growth and a major development issues.

**Keywords:** Income inequalities; Gini index; Sustainable development; Algeria.

**Jel Classification Codes:** D31 ; D63 ; I32

---

\* Auteur Correspondant BENHABIB Lamia, [benhabib.lamia@gmail.com](mailto:benhabib.lamia@gmail.com)

## Introduction

La question des inégalités s'est imposée dans les débats académiques et politiques depuis plus d'une quinzaine d'années<sup>1</sup> notamment suite à l'adoption, pour la période 2000-2015, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), auxquelles ont succédé les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Comme souligné récemment par l'ONU, réduire les inégalités sous toutes ses formes fait partie intégrante des efforts visant à atteindre les ODD<sup>2</sup>. L'intégration effective de ces derniers exige l'alignement des processus décisionnels au concept de *développement durable*, apparu pour la première fois en 1987 lors de la publication du rapport « *Notre avenir à tous* » – aussi appelé « *rapport Brundtland* » – de la Commission Mondiale de l'ONU sur l'Environnement et le Développement (CMED). Le développement durable est alors défini comme « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »<sup>3</sup>.

Face à l'ampleur des inégalités économiques dans la plupart des pays, le dixième ODD instauré par l'ONU appelle les Etats membres, à travers ses 10 cibles, à œuvrer pour « l'amélioration progressive des revenus des 40% les plus pauvres de la population [...], favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre [...] et] faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales »<sup>4</sup>.

Si la mesure des inégalités de revenus est aisée à partir de sources fiables, il s'avère délicat d'établir des normes d'équité communes et applicables à tous les pays. Le contexte sanitaire actuel a mis en lumière cette problématique avec plus d'acuité dans le sens où les chocs affectent les économies de manière inégale. La pandémie de COVID-19 a en effet exacerbé les inégalités déjà existantes et frappe plus durement les communautés pauvres et vulnérables. Ceci s'est traduit par la hausse considérable du chômage mondial et la baisse du revenu des travailleurs de manière radicale, ce qui devrait modifier les prévisions de l'extrême pauvreté dans les régions<sup>5</sup>.

La situation de l'Algérie ne déroge pas à cette conjoncture mondiale accentuée par la crise économique, politique et sociale que traverse le pays. Le Rapport annuel sur les ODD<sup>6</sup> place toutefois l'Algérie comme le leader du social en Afrique pour l'année 2020 avec un score de 76,74 calculé à partir de 32 indicateurs du principe LNBO (Leave No One Behind<sup>7</sup>) mesurant l'accès aux services de qualité, l'extrême pauvreté, la privation matérielle, les inégalités de genre et les inégalités de revenus. Musette note le paradoxe de ce classement au vu du contexte social actuel du pays et le poids des subventions qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat<sup>8</sup>.

À cet égard, nous nous interrogeons à travers cet article sur la dynamique des inégalités de revenus en Algérie et les obstacles qu'elles représentent pour un développement véritablement durable. La prégnance croissante des inégalités de revenus peut effectivement être un frein au développement économique et durable, et inversement, une réduction de ces inégalités constituerait une source de croissance potentielle et un enjeu majeur de développement.

La démarche scientifique retenue pour traiter notre problématique de recherche adopte une double approche. L'approche théorique traite des représentations des inégalités de revenus dans la théorie économique; des relations entre inégalités, croissance et développement ainsi que des principales méthodes économiques mobilisées pour mesurer ces inégalités. L'approche analytique et descriptive mobilise les indicateurs économiques –disponibles– permettant d'apprécier l'étendue des disparités de revenus en Algérie et leurs impacts sur le développement économique et durable.

Notre article est ainsi structuré autour de trois sections. La première fournit une synthèse de la littérature théorique et empirique traitant des inégalités de revenus et leur interdépendance avec le développement économique. La deuxième se concentre sur le Coefficient de Gini comme principal outil de mesure des inégalités de revenu. La troisième offre une analyse factuelle de l'évolution des inégalités de revenus en Algérie à l'aune des défis posés par cette crise multiple que traverse le pays. En guise de conclusion, nous proposons les perspectives de recherche ainsi que les limites de notre article.

## I. Cadre théorique et empirique des inégalités de revenus

La théorie économique s'est intéressée très tôt à la compréhension de la répartition des richesses des nations. On distingue principalement deux cadres d'analyse : la répartition hiérarchique et la répartition fonctionnelle. La première désigne la répartition des revenus des individus en fonction de leurs occupations économiques. La différence de revenus est alors attribuée par Smith<sup>9</sup> à la nature même des emplois duquel dépend le niveau des qualifications et constituerait un dédommagement des sommes investies dans la formation. Tout en poursuivant le raisonnement de Smith, John Stuart Mill<sup>10</sup> observe qu'au-delà des différences compensatrices, les différences de salaires peuvent, pour certaines professions, résulter d'un *monopole naturel* que les institutions sociales entretiennent. La seconde (répartition fonctionnelle) s'applique à la répartition entre les propriétaires des principaux facteurs de production entre les différentes classes sociales. Dans la théorie de la répartition développée par Ricardo<sup>11</sup>, la richesse d'une nation est détenue par les trois principales classes sociales qui la composent : (i) les travailleurs, fournissent un travail en échange d'un salaire ; (ii) les propriétaires, perçoivent une rente représentant le rendement de leur foncier ; (iii) et les capitalistes, accumulent les profits sur la base de leur capital productif. A partir des années 1950, des tentatives de synthèses portant sur la répartition fonctionnelle et la répartition hiérarchique sont apparues afin d'appréhender les différentiels de revenus de la population<sup>12</sup>.

Dans un autre cadre d'analyse, les travaux de Pareto<sup>13</sup> sur la distribution des revenus démontrent que toute augmentation du revenu minimum et/ou la diminution des inégalités de revenus est conditionnée par une croissance plus rapide des revenus relativement à celle de la population. La loi de Pareto se verra prolongée par les travaux de Lorenz<sup>14</sup> et Gini<sup>15</sup> donnant naissance à un nouvel instrument de mesure des inégalités, à savoir l'indice de concentration Lorenz-Gini<sup>16</sup>. Suite à la crise de 1929, de nouvelles représentations des inégalités seront proposées par les économistes contemporains en vue de limiter les conséquences de la crise<sup>17</sup>. Kuznets<sup>18</sup> suggère l'existence d'une relation entre les inégalités de revenu et le revenu par habitant. Selon lui, les inégalités augmentent durant les phases d'industrialisation des économies, avant de se stabiliser, puis de reculer lorsque les pays atteignent des stades de développement avancés. Pour Piketty « *le capitalisme produit mécaniquement des inégalités insoutenables, arbitraires, remettant radicalement en cause les valeurs méritocratiques sur lesquelles se fondent nos sociétés démocratiques* »<sup>19</sup>. Il juge la théorie « *enchantée* » de la courbe de Kuznets comme hautement spéculative et que la forte baisse des inégalités de revenus observée entre 1914 et 1945 n'était que le produit des chocs économiques survenus dans les pays riches faisant reculer les inégalités entre pauvres et riches.

Pratiquement à la même période, Kaldor<sup>20</sup> propose une contribution aux théories de la répartition en réponse aux modèles de croissance développés par Harrod<sup>21</sup> et Domar<sup>22</sup>. Il établit une relation entre la répartition du revenu, les propensions à épargner et le taux d'investissement. Supposant que le revenu réel se divise entre deux grandes catégories –salaires et profits– Kaldor constate que les détenteurs de profit (entreprises ou propriétaires de capitaux) épargnent davantage leurs revenus que les salariés et parvient à établir une relation entre l'investissement et la croissance sur la base de la propension à épargner.

Les années 1980 ont été marquées par la détérioration de la situation des actifs peu qualifiés dans les pays développés<sup>23</sup> ainsi que l'introduction des Programmes d'ajustement structurel (PAS) en Afrique. Depuis lors jusqu'à nos jours, le débat sur la pauvreté est prédominant et converge vers la compréhension de la relation entre les inégalités de revenus et la croissance économique mais ce sujet est controversé. Tandis que la théorie classique a suggéré que les inégalités de revenus ont des effets positifs potentiels sur la croissance économique<sup>24</sup>, les études des économistes modernes ont démontré que les inégalités de revenus affectent négativement la croissance et sa durabilité<sup>25</sup>.

Au niveau des pays développés, certains travaux se sont penchés sur la concomitance entre la croissance et les inégalités de revenus ainsi que l'influence de la mondialisation et le progrès technologique sur les disparités de revenus. Une relation positive est alors confirmée entre la mondialisation<sup>26</sup>, les changements technologiques<sup>27</sup> et les inégalités de revenus. D'autres études se sont intéressées aux liens entre la répartition des revenus et les crises économiques. Rajan<sup>28</sup> et Kumhof & Rancière<sup>29</sup> estiment que le creusement des inégalités figure parmi les facteurs ayant

favorisés l'apparition de la crise financière mondiale survenue en 2008. Reich<sup>30</sup> est allé plus loin en affirmant que toute sortie de crise est tributaire de la réduction préalable des inégalités de revenus.

Pour les pays en développement, les travaux empiriques révèlent l'impact négatif à long terme des fortes inégalités salariales sur le niveau de développement économique des pays à moyen et faible revenus<sup>31</sup>. Aghion *et al.*<sup>32</sup> et plus récemment Lahouij<sup>33</sup> ont avancé en outre que l'égalité des revenus dans les pays en développement conduit à une croissance durable. Plus généralement, les complémentarités entre les objectifs de croissance et d'égalité des revenus suggèrent que les politiques visant à élever le niveau de vie moyen des populations peuvent également influencer la répartition des revenus et assurer une prospérité plus inclusive selon une étude effectuée dans le cadre du Fonds monétaire international (FMI)<sup>34</sup>. Par ailleurs, d'autres travaux économétriques suggèrent qu'une augmentation de 1% des revenus pétroliers contribue à augmenter les inégalités de 0,09%<sup>35</sup>.

## II. Le Coefficient de Gini : principal outil de mesure des disparités de revenus

Afin de mieux comprendre la persistance des inégalités de revenus à travers le monde, les économistes ont recours à divers outils de mesure des inégalités. A partir des années 1970, les méthodes statistiques d'évaluation empirique des inégalités de revenu ont privilégié les indices d'inégalité.

Il existe dès lors une batterie d'outils de mesure des inégalités de revenus<sup>36</sup>. L'outil le plus simple est la *part dans l'ensemble des revenus* que reçoit une tranche de la population. Cette mesure de la répartition est utilisée par le WID (World Inequality Database) et permet d'évaluer le plus souvent la part perçue par les plus aisés. D'autres indicateurs permettent d'appréhender la dispersion des revenus au sein d'une population tels que *les déciles* et le *rapport interdécile* servant à mesurer les inégalités relatives dans une population donnée, c'est-à-dire l'écart entre les ménages les plus privilégiés et les ménages les plus désavantagés. En 1967, Theil s'interroge sur la notion de *décomposabilité* en sous-populations des mesures d'inégalité (par exemple hommes et femmes, catégories socioprofessionnelles, régions, groupes d'âge, etc.) et développe l'indicateur Theil<sup>37</sup>. Pratiquement à la même période Atkinson propose un indice alternatif en incluant un paramètre « *d'aversion pour l'inégalité* »<sup>38</sup>. Ce qui permet d'accorder davantage d'importance aux inégalités des revenus dans le bas de la distribution, c'est-à-dire chez les pauvres.

Le dernier des instruments à voir le jour est le *ratio de Palma*, inventé en 2011 par Jose Gabriel Palma<sup>39</sup>. Il établit le rapport entre la part du revenu national des 10% les plus aisés et celle que reçoivent les 40% les plus pauvres. Utilisé par la Banque mondiale et l'OCDE, cet indicateur prometteur est venu concurrencer l'outil le plus couramment utilisé dans la plupart des études<sup>40</sup>, à savoir le *Coefficient de Gini*, auquel nous consacrons cette section. Il convient de noter que tous ces instruments peuvent conduire à des conclusions différentes. Le choix de tel ou tel instrument est fonction de normes fixées par les statisticiens. La portée de l'indicateur serait alors « *éminemment politique* »<sup>41</sup>.

### II. 1 Présentation et méthode de calcul

Inventé par le sociologue italien Corrado Gini au début du XXe siècle<sup>42</sup>, le Coefficient (ou indice) de Gini, est une mesure statistique permettant de rendre compte du degré d'inégalité de la distribution d'une variable (salaire, revenus, patrimoine, etc.) au sein d'une population donnée. La valeur du Coefficient est comprise dans l'intervalle [0 ; 1]. Plus le Coefficient se rapproche de la valeur 0, plus la répartition des revenus est égalitaire. Plus le coefficient se rapproche d'une valeur égale à 1, plus la répartition des revenus est inégalitaire. De manière générale, les pays les plus égalitaires ont un coefficient de Gini autour de 0.2, tandis que les plus inégalitaires se situent autour de 0.6. Afin de faciliter sa lecture, certaines institutions internationales (telles que la Banque Mondiale) ont recours à des valeurs comprises entre 0 et 100, en multipliant tout simplement ce coefficient par 100. L'interprétation des données demeure inchangée.

Ainsi l'indice de Gini  $G$  détermine l'intensité des inégalités à l'intérieur d'une population. Il s'écrit sous la forme mathématique suivante :

$$G = \frac{1}{2\mu n^2} \sum_{i=1}^n \sum_{r=1}^n |x_i - x_r|$$

avec :

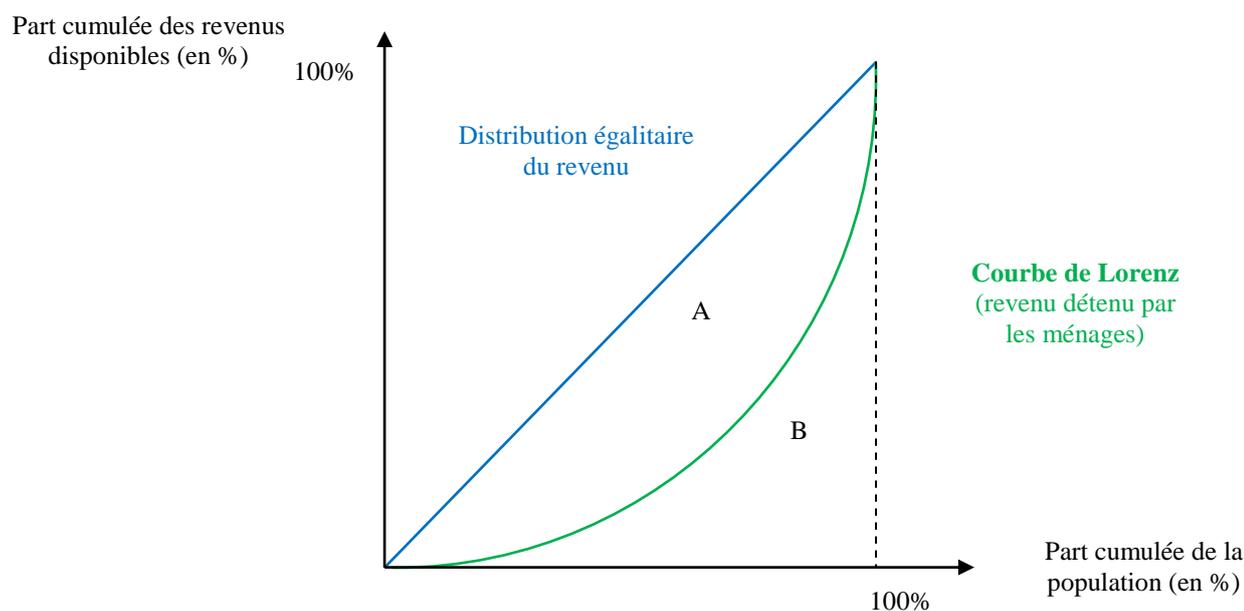
$x_i$  et  $x_r$  : les salaires des individus ;

$n$  : le nombre d'individus ;

$\mu$  : la moyenne des salaires.

Le coefficient de Gini se calcule à partir de la courbe de Lorenz. Cette courbe affecte à chaque part de population, organisée par revenu croissant, la part que représentent ses revenus. La représentation graphique de la courbe illustre la répartition de la richesse au sein d'une population donnée (Figure 1).

Figure (1) : Représentation de la Courbe de Lorenz



La source : Zheng *et al.* (2008, 2)<sup>43</sup>

Pour obtenir l'indice de Gini, il suffit d'appliquer la formule suivante :

$$\text{Indice de Gini} = \frac{A}{A + B}$$

**A** : représente la surface entre la Courbe de Lorenz et la bissectrice (égalité parfaite).

**B** : représente la surface entre la Courbe de Lorenz et l'axe des abscisses.

Plus la Courbe de Lorenz est éloignée de la bissectrice, plus les inégalités sont fortes, et plus l'indice de Gini est élevé.

## II. 2 Portée du Coefficient de Gini

L'indice de Gini donne une mesure très synthétique de la concentration des revenus. Cette mesure tient compte de la population dans sa globalité, offrant ainsi une vision plus fine qui laisse apparaître la situation des couches moyennes. Il est en outre avantageux pour des fins de comparaisons entre des pays relativement proches<sup>44</sup>.

Outre le respect du principe de non chevauchement entre les distributions de revenus des groupes de la population, l'indice de Gini « *satisfait la propriété de décomposabilité* » impulsée par les travaux de Dagum et Deutsch et Silber<sup>45</sup>, c'est-à-dire la possibilité de décomposer la population en plusieurs groupes (par exemple : hommes et femmes ; zone urbaine et zone rurale ; classes d'âges, etc.). Ce qui permet de mesurer les inégalités intragroupes (dans chaque groupe) ainsi que les inégalités intergroupes (entre les groupes). Koubi *et al.* estiment que « *la décomposition de la mesure de Gini possède donc un avantage sur les autres mesures d'inégalité [...], [puisqu'elle offre] une configuration de décomposition atypique en trois éléments* »<sup>46</sup>.

L'indicateur de Gini détient ainsi des propriétés intéressantes pouvant servir les politiques de redistribution qu'il est possible d'effectuer au sein d'une population afin de parvenir à un meilleur niveau d'équité. Plusieurs études s'appuient sur cet indicateur pour mesurer l'impact des politiques fiscales et de dépenses publiques sur le coefficient de Gini. Ainsi, les régimes fiscaux progressifs, caractérisés par un fort recouvrement de l'impôt, ont permis de réduire l'indice de Gini de quatre points rien que par le biais de la fiscalité<sup>47</sup>. Cette même étude révèle que l'augmentation des dépenses publiques de protection sociale, d'éducation, de santé et de logement a un impact positif sur la répartition des revenus<sup>48</sup>.

Il est en outre démontré, à travers l'analyse du Coefficient de Gini, que l'adéquation des prestations de protection sociale réduit non seulement la pauvreté mais aussi les inégalités sociales<sup>49</sup>. La redistribution des richesses des personnes disposant de plus hauts revenus vers les personnes démunies permet ainsi d'atténuer les inégalités de salaire au sein d'une population mais aussi parmi les différentes sous-catégories qui la composent. Selon l'ONU, Jusqu'à 30% de l'inégalité des revenus est la conséquence de l'inégalité au sein des ménages, y compris entre les femmes et les hommes ; Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de vivre avec moins de 50% du revenu médian<sup>50</sup>. Les systèmes publics de protection sociale se révèlent alors efficaces pour réduire les inégalités de revenus selon le genre.

Le Coefficient de Gini demeure ainsi la mesure la plus largement utilisée en raison des avantages méthodologiques qu'elle offre à ses usagers, mais elle n'est pas exempte de limites.

### II. 3 Limites du Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est un outil couramment exploitée pour rendre compte des inégalités économiques. Cet indicateur a l'avantage de ne pas émettre d'hypothèses préalablement définies. Cependant, il connaît certaines limites relevées par nombre d'auteurs. Cobham et Sumner<sup>51</sup> soulignent les inconvénients de l'indice de Gini en rejoignant l'avis du « *gourou des inégalités* » – Tony Atkinson – quant au manque de sensibilité de cet indicateur aux changements en haut et en bas de la distribution puisqu'il se focalise davantage sur le milieu de la distribution. Ce qui constitue un obstacle à l'analyse des inégalités dans les pays en développement où l'on accorde une plus grande attention au haut et au bas de l'échelle des revenus. Ils jugent en outre cette mesure « *techniquement parfaite mais incompréhensible pour le plus grand nombre (ou qui nécessite une explication significative)* [et qui] *a peu de chance de pouvoir servir de base à une politique publique* »<sup>52 53</sup>. Les auteurs plaident ainsi en faveur de l'indice de Palma qu'ils considèrent plus pertinent en termes de stabilité des déciles de revenu intermédiaire et intuitivement plus facile à comprendre pour les décideurs et les citoyens.

Ses limites portent également sur le fait qu'il ne tient pas compte du niveau et de la répartition des revenus. Un coefficient de Gini identique ne traduit pas un même niveau de richesse. Aussi, différentes courbes de Lorenz peuvent correspondre à un même indice de Gini. Par exemple, un indice de Gini de 0,5 peut indiquer à la fois (i) une répartition où 50% de la population est privée de revenu et l'autre moitié à les mêmes revenus ; (ii) et une répartition où 75% de la population se partage 25% du revenu global et où les 25% restants se partagent les 75% restants du revenu global.

Enfin, le coefficient de Gini n'apporte aucune information quant à l'origine des inégalités de revenu. Ainsi, pour davantage d'utilité, il convient de le combiner avec d'autres mesures complémentaires. La multiplication des indicateurs pose toutefois « *un problème de lisibilité* » selon l'OFCE, d'où l'intérêt de choisir la mesure la plus appropriée au contexte<sup>54</sup>.

### III. Les inégalités de revenus en Algérie

Avant de tenter de dresser un état des lieux chiffré des inégalités de revenus en Algérie, il convient d'aborder brièvement la situation économique du pays.

#### III. 1 Le contexte économique

Les dernières décennies ont été marquées par un redressement des grands équilibres macroéconomiques, à l'issue du plan d'ajustement structurel (1994 - 1997), porté par les plans de développement économiques mis en œuvre successivement dès le début des années 2000. Cependant, la tendance s'est inversée en raison de toute une série de chocs qui a frappé le pays résultant essentiellement de la chute des cours du brut au courant de l'année 2014, le contexte politique à partir de 2019 et la pandémie de la Covid-19 qui n'a épargné aucun pays. L'Algérie vit dès lors une quadruple crise économique, politique, sociale et sanitaire qui a affaibli l'économie nationale. Un bref regard sur l'évolution des principaux indicateurs macro-économiques (Tableau 1) permet de situer les grands défis de stabilisation économique auxquels l'Algérie doit faire face.

**Tableau (1) : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques (1990-2020)**

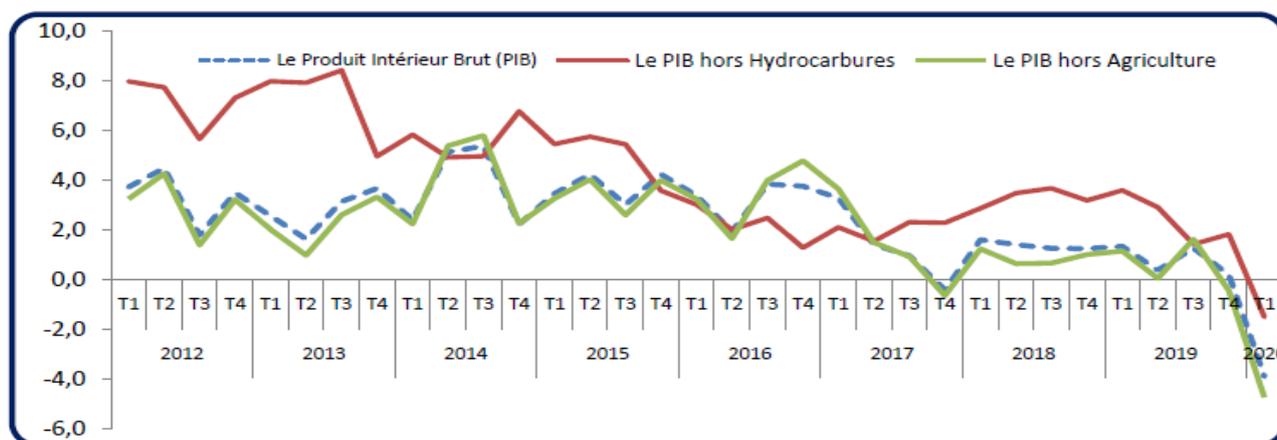
Indicateurs	1990	2000	2010	2014	2019	2020
<b>PIB (en Mds DA)</b>	554,4	4123,5	11991,6	17205,1	20284	4830,3*
<b>Taux de croissance du PIB (%)</b>	0,8	3,8	3,6	3,8	0,8	-3,9*
<b>PIB per capita (en KDA)</b>	22,2	135,6	333,3	439,9	467,1	—
<b>Taux d'inflation (%)</b>	17,9	0,3	4,1	3,9	2,4	5,2
<b>Taux de Chômage (%)</b>	20,4	28,9	10	10,6	11,4	14,1**

\*Arrêté au premier trimestre 2020 : \*\*Estimations FMI

Les sources : Musette *et al.* (2003), ONS (2012b, 2020a, 2020b, 2021b), ONU (2020b) et FMI (2020) <sup>55</sup>.

Il ressort du tableau ci-dessus la forte baisse du taux de croissance du PIB passant de 3,8% en 2014 à -3,9% au premier trimestre de l'année 2020<sup>56</sup>, reculant ainsi de 7,7 points de pourcentage (Figure 2). Selon les projections du FMI le taux de croissance pour l'année 2020 a atteint un seuil planché de -5,5%. Une reprise est toutefois attendue pour l'année en cours tablant sur une croissance économique de 2,9%<sup>57</sup>.

**Figure 2 – Evolution trimestrielle du taux de croissance du PIB en volume (2012-2020)**



La source : ONS (2020a, 2)<sup>58</sup>.

Les poussées inflationnistes ont également ressurgi se traduisant par une baisse notable du pouvoir d'achat des ménages et une exacerbation de la précarité sociale. Le taux d'inflation a grimpé à 5,2% en 2020 avec des prévisions de baisse à 3,8% en 2021 selon le Fond Monétaire International<sup>59</sup>. Cependant, au mois de mai de l'année en cours, l'IPC affichait une hausse de 5,2% relativement à la même période de l'année 2020<sup>60</sup>.

Le marché du travail a également été profondément impacté avec une hausse continue du taux de chômage qui devrait atteindre 14,3% en 2021 contre 14,1% l'année dernière<sup>61</sup>. L'ONS n'a

pas publié son enquête semestrielle « Emploi et chômage » depuis mai 2019, mais les indicateurs suivis par les services de l'ANEM reflètent un ralentissement de la dynamique du marché du travail en Algérie. En effet, les offres d'emploi tous secteurs confondus ont chuté de 826 717 offres pour l'année 2017 à 306 235 en 2020, soit une baisse de près de 63%<sup>62</sup>. Au 30 avril de l'année en cours, l'ANEM a enregistré 129 877 offres d'emploi, ce qui reste très insuffisant face à une demande d'emploi plus de 15 fois supérieure (2 002 436 à fin avril)<sup>63</sup>. La partie qui suit tentera de situer les répercussions du contexte actuel sur le niveau des salaires en Algérie.

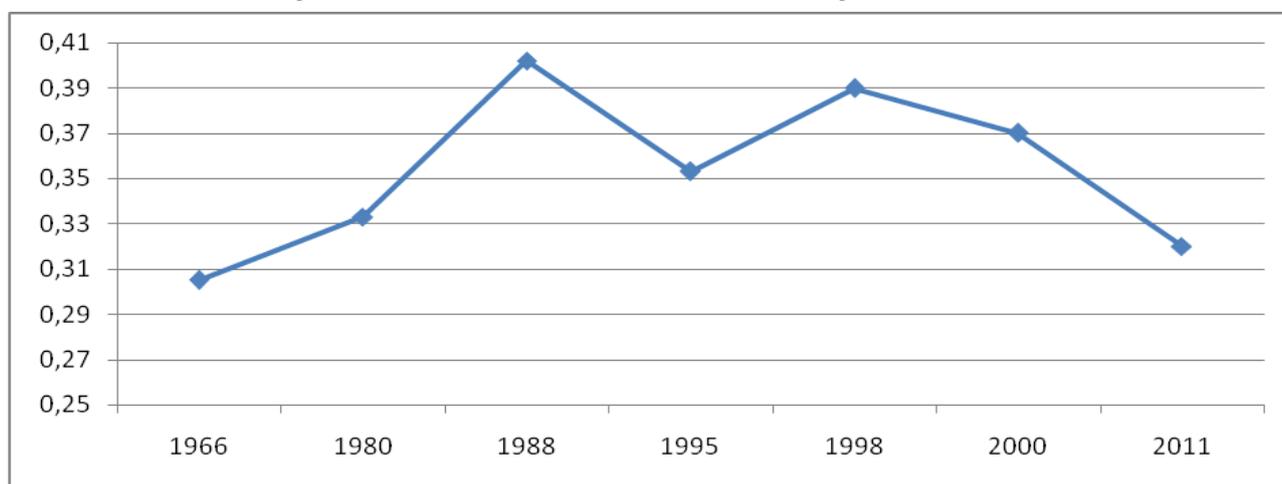
### III. 1 Les indicateurs d'inégalités de revenu en Algérie

Le contexte socio-économique étant posé, nous tentons à présent d'appréhender la question des inégalités de revenus en Algérie à travers plusieurs indicateurs économiques, selon la disponibilité des données. Il s'agit des indicateurs ci-après : le coefficient de Gini, le SNMG, la consommation des ménages, le salaire moyen ainsi que le niveau des salaires selon les déciles.

**Le coefficient de Gini** est l'instrument statistique le plus couramment utilisé dans la mesure des inégalités de revenus. La figure 3 retrace l'évolution de cet indicateur pour les revenus des ménages sur la période allant de 1966 à 2011. García-Peñalosa précise que les revenus des ménages sont calculés sur la base du revenu *disponible* représentant « la somme de tous les revenus du ménage (tels que salaires, revenus d'activité, loyers, et autres rentes), auxquels on ajoute les transferts (allocations chômage, familiales, etc.) et on soustrait l'impôt sur le revenu (IRG) »<sup>64</sup>.

Comme on peut l'observer à travers la figure ci-dessous, le coefficient de Gini évolue en dent de scie jusqu'à la fin des années 1990 avec un pic de 0,40 en 1988 traduisant l'accroissement des inégalités en raison du choc pétrolier survenu en 1986 ainsi que les effets négatifs du PAS (dissolution des entreprises et licenciements massifs des travailleurs). Un recul des inégalités de revenus est observé à partir de l'année 2000 avec un coefficient qui poursuit une tendance baissière passant de 0,35 à 0,32 entre 2000 et 2011. Cela est dû aux transferts sociaux massifs réalisés par le gouvernement algérien. Notamment à travers un triplement du salaire national minimum garanti (SNMG)<sup>65</sup> et la valorisation de 66% des salaires et de 55% des pensions entre 2000 et 2013<sup>66</sup>. Une évolution positive du niveau de rémunération du travail rapporté au PIB est alors observée au cours des dernières années passant de moins de 19% au milieu des années 2000<sup>67</sup> à près de 28,4% en 2019<sup>68</sup>.

Figure (3) : Evolution du coefficient de Gini en Algérie (1966-2011)



Les sources : Belkacem (2001) et Banque Mondiale (2012)<sup>69</sup>.

S'agissant de la dernière décennie, nous manquons de visibilité en ce qui concerne l'écart de revenus. Le récent rapport sur les ODD souligne en effet que la disponibilité et l'actualisation des données pour suivre l'ODD 10 (Inégalités réduites) est problématique, avec de nombreux pays signalant des informations obsolètes ou alors absentes pour le coefficient Gini<sup>70</sup>. Selon Ibarra et Atamanov, ce problème concerne particulièrement la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord)<sup>71</sup> et l'Algérie figure parmi ces pays dont les statistiques sont arrêtées à 2011. La disponibilité

des données statistiques nationales est effectivement très inégale et discontinues. Ce qui nous incite à recourir à d'autres sources pour tenter d'estimer et porter une analyse critique quant à la dynamique des inégalités de revenus en Algérie.

**Le Salaire National Minimum Garanti** est le principal levier de régulation des salaires. Conformément à la législation algérienne du travail dans son article n° 87, la détermination du salaire minimum tient compte de « l'évolution de la productivité moyenne nationale enregistrée, de l'indice des prix à la consommation et de la conjoncture économique générale »<sup>72</sup>.

Depuis l'année 2001, les pouvoirs publics ont procédé à des révisions périodiques du niveau du salaire minimum en fonction de la situation économique du pays. L'analyse de l'évolution du SNMG présentée dans le tableau 3 laisse apparaître un accroissement moyen de 2000 DA à chaque revalorisation. Ce qui constitue une augmentation modique relativement à l'érosion continue du pouvoir d'achat de la population. La dernière revalorisation du salaire minimum opérée en juin 2020 s'est accompagnée de l'exonération fiscale de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour les salaires dont le montant mensuel est inférieur ou égal à 30000 DA. Cette mesure intervient dans le cadre d'un plan d'action visant à consolider et renforcer la sécurité sociale et économique mais la paupérisation des ménages s'accroît et cette politique salariale est jugée insignifiante ; Le gain de 11% perçu du rehaussement du SNMG s'annule sous l'effet de l'inflation estimée à 62,9% entre 2012 et 2020.

**Tableau (3) : Evolution du SNMG en Algérie (1990-2020)**

Année	1990	2001	2004	2007	2010	2012	2020
<b>SNMG (nominal)</b>	1 000	8 000	10 000	12 000	15 000	18 000	20 000
<b>IPC</b>	120,2	557,6	109,95	118,24	136,23	155,05	225,5
<b>SNMG (réel)</b>	832	1 435	9 095	10 149	11 011	11 609	8 869

Note de lecture : 1989 = 100 & 2001 = 100

**La source** : Réalisée par l'auteure sur la base des données de l'ONS (2012a, 2021a) et du JORA (2021)<sup>73</sup>.

Si la valeur nominale du SNMG semble augmenter, sa valeur réelle ajustée au niveau des prix à la consommation demeure très faible. En effet, avec un IPC de 225,5, le pouvoir d'achat réel des ménages concernés ne dépasse pas les 8900DA mensuellement en 2020<sup>74</sup>. L'objectif premier de la revalorisation des salaires est l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie des travailleurs et de leur famille mais la réalité est tout autre avec la paupérisation des ménages et l'accroissement des inégalités en Algérie.

**Le niveau de consommation des ménages** constitue un indicateur largement utilisé pour évaluer la performance socio-économique d'un pays puisqu'il est intrinsèquement lié à son niveau de revenu et donc au revenu des ménages. Le tableau 4 et la figure 4 présentent l'évolution de la consommation finale des ménages en Algérie sur la période allant de 1990 à 2020.

**Tableau (4) : Consommation finale des ménages en Algérie (1990-2020)**

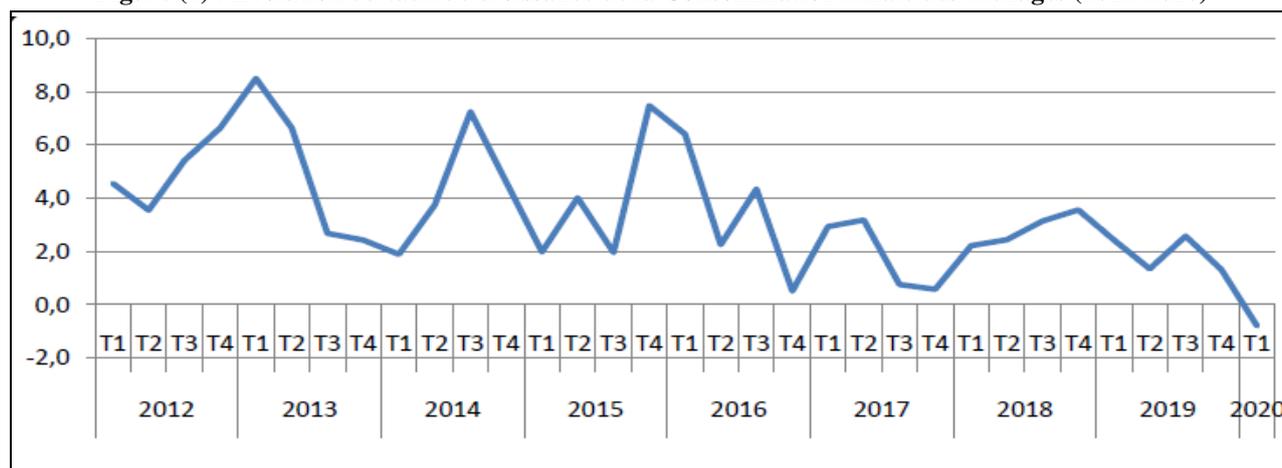
Année	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020*
<b>Montant</b> (en Mrds de DA)	313,6	1114,8	1714,2	2553	4115,6	6854,3	8967,2	2230,8
<b>Part du PIB</b> (en %)	56,6	55,6	41,6	33,8	34,3	41	44,2	46,2
<b>Taux de croissance en volume</b> (en %)	—	—	2,4	4,5	5,6	3,9	1,9	-0,8
<b>Taux de croissance en valeur</b> (en %)	18,6	33,4	2,6	7,6	9,9	5,3	4,6	0,6

\*Arrêté au premier trimestre 2020

**La source** : Réalisé par l'auteure sur la base des données de l'ONS (2020a ; 2020b)<sup>75</sup>.

En 2019, la consommation des ménages algériens représentait 44,2% du PIB contre plus de 56% dans les années 1990. Ce poste a été multiplié par plus de deux et le PIB par habitant par plus de trois durant la première décennie du troisième millénaire. Cependant, depuis 2010 on assiste à un recul continu du niveau de consommation des ménages avec une croissance négative de 0,8% en 2020 par rapport à 2019 (Figure 4). Cette baisse s'explique par la détérioration du pouvoir d'achat de la population en cette période de crise caractérisée par une augmentation des prix supérieure à celle des revenus.

Figure (4) : Evolution du taux de croissance de la Consommation Finale des Ménages (2012-2020)



La source : ONS (2020a, 7)<sup>76</sup>.

**Le salaire moyen** est estimé dans le cadre des enquêtes annuelles sur les salaires réalisées par l'ONS auprès des entreprises (publiques et privées)<sup>77</sup>. Les derniers résultats publiés datent de plus trois ans. Le tableau 5 présente l'évolution du salaire moyen<sup>78</sup> pour la période 2011-2018. Il est observé une évolution favorable des salaires, mais à un rythme moins soutenu à partir de 2014 pour atteindre 4,8% en 2018 contre 9,1% en 2011. Comme indiqué précédemment, cette hausse ne s'accompagne pas de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés. Le rapprochement du salaire moyen à celui du SNMG est assez significatif en ce sens. La part du SNMG en rapport avec le salaire moyen est en régression continue passant de 51% à 43,9% au cours de la période considérée, soit une baisse importante de plus de 7 points de pourcentage en à peine sept années.

S'agissant des écarts selon le secteur juridique, les salaires nets moyens mensuels sont plus élevés dans le secteur public que le secteur privé et l'écart se creuse davantage passant de 17 300 DA en 2011 à 23 900 DA en 2018. Notons en outre que le secteur privé domine le marché du travail algérien avec plus de 62% du total des occupés mais le secteur public demeure le premier pourvoyeur d'emplois décents et durables.

Tableau (5) : Evolution du salaire moyen en Algérie (2011-2018)

Salaire moyen net (en DA)	2011	2015	2018
Ensemble	29 400	39 200	41 000
Secteur public	41 200	54 700	57 300
Secteur privé	23 900	32 100	33 400
Femmes	33 900	ND	ND
Hommes	28 687	ND	ND
Maximum (Industries extractives)	74 800	100 500	106 200
Minimum (Construction ou Services domestiques)	14 254	22 468	31 000
Croissance annuelle (en %)	9,1	3,8	4,8
Part du SNMG (en %)	51	45,9	43,9

ND : non disponible

La source : Réalisé par l'auteure sur la base des données de l'ONS (2014, 2016, 2019)<sup>79</sup>.

L'examen de la dispersion des salaires moyens mensuels selon les grandes branches d'activités économiques permet de relever des disparités principalement entre l'industrie manufacturière qui concentrent les salaires les plus élevés et les activités de Construction, de l'Immobilier et des Services aux entreprises enregistrant les salaires moyens les plus faibles. De même, des disparités salariales entre catégories de personnels sont observées selon la branche d'activité : le salaire net des cadres dans les sections à salaire élevé est plus de deux fois supérieur à celui des cadres dans les sections à faible revenu.

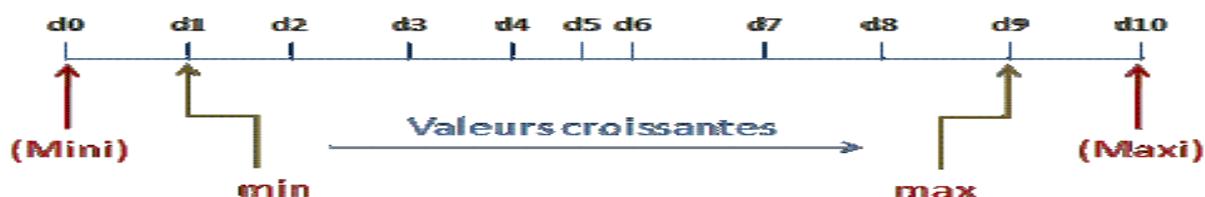
Pour ce qui est de la ventilation selon le sexe et le lieu de résidence, les données se limitent à l'année 2011. Les résultats de l'enquête révèlent que les femmes touchent en moyenne environ 18% de plus que les hommes, tous secteurs confondus<sup>80</sup>. Cela s'explique par leur forte présence dans le

secteur public qui offre des salaires nettement plus élevés d'une part, et de la structure globale des effectifs salariés par qualification d'une autre part. En effet, les femmes, qui ne représentent que 15,7% des occupés, compte 44,4% de diplômées universitaires, alors que les hommes représentent 84,3% des salariés dont 10,7% seulement ont un niveau d'instruction supérieur. Il convient cependant de noter que des travaux empiriques réalisés en Algérie mettent en évidence un écart salarial moyen inférieur chez les femmes (de 25% à 67% selon le segment) avec un écart entre les sexes plus faible dans l'emploi informel<sup>81</sup>.

L'enquête réalisée par l'ONS révèle en outre l'inégale répartition des salaires entre les zones géographiques : les salariés en milieu urbain sont quasiment au même niveau que le salaire global. Le salaire moyen en zone rurale ne représente cependant que 90% de ce dernier.

**Le salaire net moyen selon les déciles** est tiré de l'enquête sur les revenus salariaux et caractéristiques individuelles réalisée par l'ONS en 2011. Contrairement aux enquêtes annuelles sur les salaires effectuées auprès des entreprises par voie postale, celle-ci a été réalisée sur le terrain, durant une année entière, auprès d'un échantillon représentatif de 12150 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national<sup>82</sup>. Cette enquête recourt à un outil statistique souvent mobilisé pour mesurer les inégalités de revenus, en l'occurrence le « décile ». Cette approche permet de représenter la dispersion des salaires en intervalles consécutifs contenant le même nombre de données. Dans cas de figure les effectifs de salariés sont découpés en 10 tranches égales de 10% chacune pour pouvoir obtenir les déciles. Il convient de préciser qu'il existe deux types de déciles<sup>83</sup> : (i) les déciles pointés représentant la valeur qui délimitent les tranches et ils sont les plus utilisés ; (ii) et les déciles moyens correspondant aux moyennes à l'intérieur de chaque tranche. Le nombre total de déciles est de 9 pour la première méthode et de 10 pour la seconde (Figure 6).

**Figure (6) : Déciles pointés et déciles moyens**



La méthode employée par l'ONS est celle des déciles moyens<sup>84</sup> et les résultats de ce découpage sont donnés en tableau 5. La valeur du premier décile (D1) correspond aux 10% des effectifs de salariés algériens qui ont les salaires les plus faibles. Le dernier décile (D10) représente les 10% des effectifs de salariés les mieux rémunérés en Algérie.

**Tableau (5) : Les salaires nets mensuels selon les déciles –Tous secteurs confondus– (2011)**

Déciles (en DA)	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
<b>Min</b>	Moins de 14308	14 308	16 500	18 833	21 000	24 468	29 098	32962	39 000	Plus de 49 799
<b>Max</b>	–	16 500	18 833	21 000	24 468	29 098	32 962	39 000	49 799	–
<b>Salaire moyen</b>	10 608	15 328	17 771	19 920	22 641	26 636	30 755	35 729	43 355	72 024
<b>Ecart-type</b>	3 010	522	563	511	1 139	1 347	1 027	1 715	3 068	30 591
<b>Di+1/Di</b>	–	1,4	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,7

La source : ONS (2014)<sup>85</sup>.

Aux extrémités de la distribution, il est observé qu'un salarié sur dix touche moins de 14 308 DA nets (D1), tandis qu'un salarié sur dix perçoit plus de 49 799 DA nets mensuellement (D10). Ainsi, 90% des salariés algériens gagnaient moins de 49 800 DA en 2011.

Le milieu de la distribution (D5) correspond au salaire médian séparant les salariés en deux parties égales. La moitié des effectifs perçoit donc moins de 24 468 DA. Ce salaire net médian est inférieur de près de 17% relativement au salaire moyen de la même année, ce qui manifeste d'une

plus forte concentration des salaires dans le bas de la distribution et de plus fortes inégalités salariales dans le haut de la distribution<sup>86</sup>.

Pour ce qui est du salaire moyen selon les déciles, il se situe entre 10 608 DA et 72 024 DA pour les salariés du premier décile (D1) et ceux du dixième décile (D10) respectivement. Il est possible de dégager, à partir de ces deux déciles, le rapport interdécile ainsi que l'écart interdécile.

Le rapport interdécile moyen, représentant le rapport entre les salaires mensuels moyens des deux déciles extrêmes (D10/D1), est estimé à 6,79. Cela signifie que les 10% des effectifs les mieux rémunérés gagnent presque 7 fois plus que les 10% les moins bien payés.

De la même manière, il est possible de calculer le rapport du salaire moyen entre chaque décile ( $D_{i+1}/D_i$ ). Il est alors observé une configuration à 3 niveaux : (i) une disparité relativement importante entre les deux premiers déciles ( $D_2/D_1=1,4$ ) ; (ii) une disparité moins importante et stable entre chaque décile à partir du 3<sup>e</sup> jusqu'au 9<sup>e</sup> décile (varie entre 1,1 et 1,2) ; (iii) et enfin une disparité notable entre les deux derniers déciles ( $D_{10}/D_9=1,7$ ). Ce qui traduit l'existence d'inégalités salariales plus fortes aux extrémités de la distribution, c'est-à-dire au niveau des plus bas et des plus hauts salaires.

L'écart interdécile moyen est la longueur de l'intervalle interdécile entre les salaires mensuels moyens des deux déciles extrêmes (D10–D1). L'écart interdécile permet de rendre compte des inégalités *absolues* entre les deux extrémités de manière à faire ressortir les inégalités de niveau de vie<sup>87</sup>. Ainsi la différence de salaire entre les effectifs se trouvant en bas de l'échelle et ceux se situant en haut de l'échelle est estimée à 61 416 DA. Cet indicateur peut être utile lors de l'analyse de l'évolution absolue des inégalités entre les populations les plus pauvres et les plus riches d'une période à une autre.

L'enquête présente également l'écart-type en vue d'estimer la dispersion des salaires dans chaque décile par rapport à la moyenne. Il ressort une homogénéité des salaires moyens mensuels dans les déciles intermédiaires (D2 à D8) et une dispersion plus forte chez les salariés se situant en haut de la distribution (D10).

Tous ces découpages sont intéressants car ils permettent de disposer d'indicateurs d'inégalités aboutissant à une analyse plus fine des disparités de revenus<sup>88</sup>. La discontinuité des données ne nous permet cependant pas d'apprécier l'évolution de la distribution des salaires dans le temps.

Notons par ailleurs qu'aucune donnée officielle n'est disponible quant au niveau des salaires dans le secteur informel où les inégalités de revenus sont encore plus prononcées du fait du non respect de la réglementation en vigueur en termes d'affiliation à la sécurité sociale, de salaire minimum<sup>89</sup> et l'obligation d'égalité salariale à compétence égale. Salama<sup>90</sup> observe que l'augmentation des emplois informels est accompagnée d'un faible niveau de productivité pouvant expliquer les fortes inégalités observées dans ce segment du marché du travail. A cet égard, des études effectuées sur le terrain, mettent en lumière un écart salarial entre l'emploi formel et l'emploi informel se situant entre 25,2% et 27,3% en Algérie<sup>91</sup>. Par ailleurs, selon le récent rapport de l'ONU, la crise sanitaire de la Covid-19 risque de porter préjudice aux progrès accomplis par l'Algérie vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030.

Les relations entre inégalités de revenus et développement économique sont nombreuses et réciproques. Tout comme les résultats significatifs recensés en première section de cet article, des études réalisées en Algérie révèlent l'impact négatif des inégalités de revenus sur le niveau de développement économique<sup>92</sup>. Cette perspective, à la fois théorique et empirique, révèle le lien causal entre inégalités de revenus et développement économique, mais aussi, l'existence d'une relation négative et circulaire entre inégalités de revenus et durabilité des systèmes économiques, la réduction des écarts de richesse étant une condition essentielle au développement durable et un enjeu majeur de soutien à la croissance sur le long terme<sup>93</sup>.

## Conclusion

La connaissance sur les salaires en Algérie est caractérisée par une certaine opacité, due notamment à un système statistique imparfait et irrégulier, offrant des données discontinues et difficilement exploitables. Ajoutons à cela la difficulté d'accès à l'information ainsi que la divergence des chiffres publiés, ce qui laisse supposer une fiabilité restreinte.

L'analyse des données disponibles a permis de tenter une appréciation des inégalités de revenu en Algérie. Avec une valeur moyenne non pondérée du Coefficient de Gini estimée à 0,35 sur la période considérée et une correction partielle de la structure des revenus par des transferts sociaux massifs, l'Algérie se situait dans le segment faible des inégalités de revenus avec une tendance vers l'amélioration. Mais les multiples chocs qui ont touché le pays se sont traduits par un recul des indicateurs macro-économiques, laissant entrevoir une exacerbation de la précarité sociale et une probable augmentation des inégalités de revenus. Le sexe, le secteur juridique, la taille de l'entreprise, la branche d'activité, la qualification et la (non)affiliation sociale du salarié sont les éléments les plus discriminants du niveau des salaires.

La dépendance aux hydrocarbures, l'inadéquation des mesures de définition des salaires minimums, la mauvaise application des politiques sensibles au genre, l'existence de hauts niveaux d'emploi précaires et informels, une couverture sociale réduite et un système statistique défaillant sont autant de paramètres qui affectent l'équité des revenus et donc la durabilité du développement. En effet la réduction des inégalités sous toutes ses formes fait partie intégrante des ODD et constitue une menace pour leur atteinte. La diminution des disparités de revenus constitue en outre un enjeu majeur de développement économique ; leur exacerbation affaiblit la croissance et freine le développement et sa durabilité. Cela traduit l'impact réciproque existant entre les inégalités de revenu et le développement économique et durable.

Plusieurs orientations politiques peuvent être favorables à la réduction des inégalités de revenus en vue d'assurer un développement économique durable, telles que : (i) *La réduction des rentes* qui ponctionnent les ressources collectives ; (ii) *Le retour vers le plein-emploi* car les actifs en situation de chômage, en emploi épisodique et précaire ou en temps partiel sont tout en bas de la hiérarchie des revenus ; (iii) *Le renforcement et l'amélioration des qualifications* en vue de corriger le désajustement entre l'offre de formation et les besoins des employeurs ; (iv) *L'augmentation des prestations de protection sociale* car source d'externalités positives en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales ; (v) et enfin *l'adéquation des politiques fiscales* notamment en ce qui concerne les très hauts salaires<sup>94</sup>. Par ailleurs, des réformes structurelles propres à rétablir la confiance et à encourager les investissements privés devraient être une priorité. De même que la mise en œuvre d'une véritable politique salariale visant l'amélioration des conditions de vie des ménages dans un contexte où l'explosion sociale est plus que perceptible.

En définitive, pour parvenir à discuter des inégalités de revenus, il est nécessaire d'aller à la source de leur mesure. Il est en effet indispensable de disposer d'estimations de qualité, comparables et fréquentes sur la pauvreté et les inégalités de revenus pour cibler les programmes et les dépenses destinés aux plus démunis et pouvoir se rapprocher des Objectifs de Développement durable auxquels l'Algérie a adhéré. La principale limite de cette étude porte sur le manque de données statistiques permettant des comparaisons sur de longues périodes. Il serait en ce sens intéressant pour un travail futur de recourir à des enquêtes de terrain auprès des ménages et/ou entreprises afin de récolter des données individuelles fiables sur l'ampleur des inégalités de revenus en Algérie.

## Références

---

<sup>1</sup> Parmi les publications phares des organismes internationaux de développement, nous retenons le rapport des Nations Unies paru en 2005 et ayant pour titre « *La Crise de l'Inégalité* » ainsi que celui du Bureau International du Travail (BIT) intitulé « *Les inégalités des revenus à l'épreuve de la mondialisation financière* » et publié en 2008.

<sup>2</sup> ONU (2015), Les Objectifs du Développement Durable, Organisation des Nations Unies, Washington. Accessible via le lien : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> (consulté le 02/06/2021).

<sup>3</sup> CMED (1987), Rapport Brundtland « Notre avenir à tous », Commission Mondiale de l'Organisation des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Washington, p. 40.

<sup>4</sup> ONU (2015), op. cit.

<sup>5</sup> Sachs J., Schmidt-Traub G., Kroll C., Lafortune G., Fuller G., Woelm F. (2020), The Sustainable Development Goals and Covid-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press, p. 08.

<sup>6</sup> The Sustainable Development Goals Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network (2020), Africa SDG Index and Dashboards Report 2020. Kigali and New York: SDG Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network, p. 40. Accessible via le lien : [https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020\\_africa\\_index\\_and\\_dashboards.pdf](https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020_africa_index_and_dashboards.pdf) (consulté le 05/06/2021).

<sup>7</sup> Traduction française : « Ne laisser personne pour compte ».

<sup>8</sup> Musette M-S (2021), Algeria, LNOB Leader in Africa, Note de lecture, mai, p. 01. Accessible via le lien : [https://www.researchgate.net/publication/351352173\\_Algeria\\_LNOB\\_Leader\\_in\\_Africa](https://www.researchgate.net/publication/351352173_Algeria_LNOB_Leader_in_Africa) (consulté le 23/05/2021).

<sup>9</sup> Smith A. (1776), *The Wealth of Nations*, The Modern Library, London. Version traduite, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Courcelle-Seneuil, Paris, p. 126.

<sup>10</sup> Mill J. S. (1873), *Principles of Political Economy*, Longman's Green and Co., pp. 233-237.

<sup>11</sup> Ricardo D. (1718), *The Principles of Political Economy and Taxation*, John Murray, London.

<sup>12</sup> Parmi les auteurs de ces tentatives de synthèses :

Kuznets S. (1953), Share of Upper Income Groups in Income Distribution, N.B.E.R, p. 171.

Garvy G. (1954), Functional and Size Distribution of Income, Proceedings of the American Economic Association, May.

Saltow L. (1959), Shifts in Factor Payments and Income Distribution, *The American Economic Review*, juin.

<sup>13</sup> Pareto V. (1897). Cours d'économie politique, Vol. I, Université de Lausanne.

<sup>14</sup> Lorenz M-O. (1905), Methods for Measuring Concentration of Wealth, *Journal of the American Statistical Association*, 9 (70), pp. 209-219.

<sup>15</sup> Gini C. (1921), Measurement of Inequality of Income, *The Economic Journal*, 31 (121), pp. 22-43.

<sup>16</sup> Diemer A. et Guillemin H. (2013), *Inégalités et pauvreté dans les pays riches*, Editions Oeconomia, Clermont Ferrand, p. 14.

<sup>17</sup> Les principaux auteurs sont :

Keynes J. M. (1936), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Trad. de Largentaye (1942), Paris, Payot, Réimpression (1968). Accessible via le lien : [http://classiques.uqac.ca/classiques/keynes\\_john\\_maynard/](http://classiques.uqac.ca/classiques/keynes_john_maynard/) (consulté le 22/08/2016) ;

Allais M. (1946), *Économie et intérêt*, Imprimerie Nationale. Deuxième édition, Éditions Clément Juglar, Paris.

<sup>18</sup> Kuznets S. (1955), Croissance économique et inégalités de revenus, *American Economic Review*, 45 (mars), pp. 26-28.

<sup>19</sup> Piketty T. (2013), *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, coll. « Les Livres du nouveau monde », Paris, p. 16.

<sup>20</sup> Kaldor N. (1956), Alternative Theories of Distribution, *Review of Economic Studies*, 23 (2), pp. 83-100.

<sup>21</sup> Harrod R. (1939), An Essay in Dynamic Theory, *The Economic Journal*, 49 (193), p. 17.

<sup>22</sup> D'après:

Domar Evsey D. (1947), Expansion and Employment, *American Economic Review*, 37 (1), pp. 34-45.

Domar Evsey D. (1946). Capital Expansion, Rate of Growth and Employment, *Econometrica*, 14 (2), pp. 137-147.

<sup>23</sup> Mnif S. (2015), L'impact des changements technologiques sur les inégalités des revenus dans les pays en développement : analyse empirique sur données de Panel, *La Revue Gestion et Organisation*, 7 (1), p. 25.

<sup>24</sup> Les tenants de cette théorie sont principalement :

Kuznets S. (1955), op. cit. p. 18.

Lazear E. and Rosen S. (1981), Rank-Order Tournaments as Optimum Labor Contracts, *Journal of Political Economy*, 89 (5), p. 855.  
Barro, R. J. (2000), Inequality and Growth in a Panel of Countries, *Journal of Economic Growth*, 5 (1), pp. 19-20.  
Nahum R-A. (2005), Income Inequality and Growth: A Panel Study of Swedish Counties 1960-2000, Working Paper Series n°8, Uppsala University, Department of Economics, p. 17.

<sup>25</sup> Parmi ces auteurs :

Alesina A. and Rodrik D. (1994), Distributive Politics and Economic Growth, *Quarterly Journal of Economics*, 109 (2), p. 481.  
Berg A. and Ostry J. D. (2011), Inequality and Unsustainable Growth: Two Sides of the Same Coin?, IMF Staff Discussion Note 11/08, International Monetary Fund, Washington, p. 9.  
Ostry J. D., Berg A. and Tsangarides C. (2014), Redistribution, Inequality, and Growth, IMF Staff Discussion, Note 14/02, International Monetary Fund, Washington, p. 16.

<sup>26</sup> Selon les auteurs suivants:

Feenstra R. and Hanson G. (1996), Globalization, Outsourcing, and Wage Inequality, *The American Economic Review*, 86 (2), p. 243.  
Aghion P. and Williamson J. G. (1998), *Growth, Inequality and Globalization: Theory, History and Policy*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 186.

<sup>27</sup> Selon :

Cohen D. (1997), Le progrès technique est le facteur clé. *Sociétal*, SEDEIS, p. 13.  
Acemoglu D. (2002), Technical Change, Inequality, and the Labor Market. *Journal of Economic Literature*, 40 (1), pp. 69-70.  
Acemoglu D. (1998), Why Do New Technologies Complement Skills? Directed Technical Change and Inequality. *Quarterly Journal of Economics*, 113 (4), p. 1083.

<sup>28</sup> Rajan R. (2010), *Fault Lines: How Hidden Fractures Still Threaten the World Economy*, Princeton University Press, p. 89.

<sup>29</sup> Kumhof M. et Rancière R. (2010), Endettement et inégalités, *Finances et Développement*, 47 (4), décembre, p. 30.

<sup>30</sup> Reich R. (2011), *Le jour d'après... Sans réduction des inégalités, pas de sortie de crise*, Vuibert, pp. 160-162.

<sup>31</sup> Amer Amer A. and Mokhtari F. (2020), The Impact of Social Inequality on Economic Growth: An Econometric Study in a Sample of Developing Countries (1990-2015), *The Journal of Economic Integration*, 8 (1), p. 110.

<sup>32</sup> Aghion P., Caroli, E. and Garcia-Penalosa C. (1999), Inequality and Economic Growth: the Perspective of the New Growth Theories, *Journal of Economic Literature*, 37 (4), p. 1645.

<sup>33</sup> Lahouij H. (2017), The Effects of Income Inequality on Economic Growth: Evidence from MENA Countries, *2017 Awards for Excellence in Student Research and Creative Activity*, Documents 4, p. 04.

<sup>34</sup> Dabla-Norris E, Kochhar K., Ricka F., Suphaphiphat N. and Tsounta E. (2015), Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective, Strategy, Policy, and Review Department, International Monetary Fund, Washington, p. 4.

<sup>35</sup> Gadom D., Fondo S. et Totouom A. (2018), Rente pétrolière et disparité des revenus au Tchad. *Mondes en développement*, 3 (3), p. 71.

<sup>36</sup> Pour davantage de détails sur chaque indicateur. voir Maurin (2021), Comment mesurer les inégalités de revenus ?, *Notes de l'Observatoire des Inégalités*, n°6, avril ?, pp. 4-6.

<sup>37</sup> Theil H. (1967), *Economics and Information Theory*, North-Holland Publishing Company: Amsterdam.

<sup>38</sup> Atkinson A. B. (1970), On Measurement of Economic Inequality, *Journal of Economic Theory*, 2 (3), pp. 244-263.

<sup>39</sup> Palma J. G. (2011), Homogenous Middles versus Heterogeneous Tails, and the End of the ‘‘Inverted-U’’: Its All About the Share of the Rich, *Development and Change*, 1 (42), pp. 87-153.

<sup>40</sup> Cobham A. and Sumner A. (2014), Is inequality all about the tails?: The Palma measure of income inequality, *Significance*, 11 (1), p. 13.

<sup>41</sup> Maurin (2021), op. cit. p. 08.

<sup>42</sup> Ses premiers travaux voient le jour en 1912 en italien mais restent méconnus, jusqu'en 1921 lorsqu'il publie une note en anglais.

<sup>43</sup> Zheng M., Junpeng Y., Cheng S., Zhiyu H., Zhenglu Y., Yuntao P. and Yishan W. (2008), Using Lorenz Curve and Gini Coefficient to Reflect the Inequality Degree of S&T Publications: An Examination of the Institutional Distribution of Publications in China and other Countries, H. Kretschmer & F. Havemann (Eds.), Fourth International Conference on Webometrics, Informetrics and Scientometrics & Ninth COLLNET Meeting, Berlin, p. 02.

<sup>44</sup> Maurin L. (2019), Le Gini est mort, vive le Palma ?, *Notes de l'Observatoire des Inégalités*, janvier, p. 02. Accessible via le lien: <https://urlz.fr/fXbx> (consulté le 22/06/2021).

<sup>45</sup> Cité dans Koubi M., Mussard S., Seyte F. et Terraza M. (2005), Évolution des inégalités salariales en France entre 1976 et 2000 : une étude par la décomposition de l'indicateur de Gini, *Économie & prévision*, 3 (169-170-171), p. 141.

<sup>46</sup> Ibid., p. 141

<sup>47</sup> Martinez-Vazquez J., Vulovic V. and Moreno Dodson B. (2012), The Impact of Tax and Expenditure Policies on Income Distribution: Evidence from a Large Panel of Countries, *Review of Public Economics*, 200 (4), p. 102.

<sup>48</sup> Ibid, p. 97.

<sup>49</sup> OIT (2017), Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019, Organisation Internationale du Travail, Genève, p. 86 et p. 194.

<sup>50</sup> ONU (2015), op. cit.

<sup>51</sup> Cobham A. and Sumner A. (2014), op. cit., p. 11.

<sup>52</sup> Ibid, p. 12.

<sup>53</sup> Traduction de Maurin (2019), op. cit., p. 02. Citation originale: "A technically perfect measure which is unintelligible to most people (or which requires significant explanation) is highly unlikely to form the basis for policy-maker accountability" (Cobham & Sumner, 2014, op. cit., p. 12).

<sup>54</sup> Allègre G. (2019), Les indicateurs d'inégalités relatives sont-ils biaisés ?, OFCE. Accessible via le lien : <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/les-indicateurs-dinegalites-relatives-sont-ils-biaises/> (consulté le 16/07/2021).

<sup>55</sup> Les sources du tableau (1) sont les suivantes :

FMI (2020), Perspectives de l'économie mondiale, Fond Monétaire International, Washington, octobre, p. 156.

Musette M-S, Isli M-A et Hammouda N-E (2003), Marché du travail et emploi en Algérie : Éléments pour une politique nationale de l'emploi, Organisation Internationale du Travail, Alger, p. 15.

ONS (2021b), Indice des prix à la consommation, mois de décembre 2020, n° 301, Office National des Statistiques, Alger, p. 07.

ONS (2020a), Les comptes nationaux trimestriels (1<sup>er</sup> trimestre 2020), n° 894, Office National des Statistiques, Alger, p. 12.

ONS (2020b), Rétrospective des comptes économiques 1963-2018, Collections Statistiques, n° 215, Office National des Statistiques, Alger, p. 78.

ONS (2012b), Rétrospective statistique 1962-2011, Chapitre 4 : Indice des prix à la consommation, Office National des Statistiques, Alger, p. 03.

ONU (2020b), Analyse rapide de l'impact socioéconomique de la Covid-19 sur l'Algérie, Organisation des Nations Unies, Washington, p. 13.

<sup>56</sup> ONS (2020a), ibid., p. 12.

<sup>57</sup> FMI (2020), op. cit., p. 156.

<sup>58</sup> ONS (2020a), op. cit., p. 02.

<sup>59</sup> FMI (2020), op. cit., p. 161.

<sup>60</sup> ONS (2021a), Indice des prix à la consommation, mois de mai 2021, n° 306, Office National des Statistiques, Alger, p. 07.

<sup>61</sup> FMI (2020), op. cit., p. 62.

- <sup>62</sup> ANEM (2017), Informations statistiques, décembre 2017, Agence Nationale de l'Emploi, Alger, p. 02 ; et ANEM (2020), Informations statistiques, décembre 2020, Agence Nationale de l'Emploi, Alger, p. 02.
- <sup>63</sup> ANEM (2021), Informations statistiques, avril 2021, Agence Nationale de l'Emploi, Alger, p. 02 & p. 05.
- <sup>64</sup> García-Peñalosa C. (2017), Les inégalités dans les modèles macroéconomiques, *Revue de l'OFCE*, 4 (153), p. 106.
- <sup>65</sup> Le SNMG passe de 6000 DA à 18000 DA entre 2000 et 2012.
- <sup>66</sup> Cité dans Mezouaghi M. (2015), L'économie algérienne : chronique d'une crise permanente, *Politique étrangère*, 3 (3), p. 28.
- <sup>67</sup> MAE (2019) Progression de la mise en œuvre des ODD, Rapport National Volontaire, Comité interministériel de coordination, Ministère des Affaires Etrangères, Alger, p. 109.
- <sup>68</sup> ONS (2021c), Les Tableaux Economiques d'Ensemble 2016-2019, n° 919, Office National des Statistiques, Alger, p. 7.
- <sup>69</sup> Les sources de la figure (3) sont :  
Belkacem L. (2001), Poverty Dynamics in Algeria, Arab Planning Institute (Kuwait), 4 (1), In: Y. Amiel and F.A Cowell, *Thinking about inequality*, Cambridge, p. 48.  
BM (2012), Extrait de la base de données, mimeo, Banque Mondiale, Washington. Accessible via le lien : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.GINI?locations=DZ> (Consulté le 07/05/2021).
- <sup>70</sup> Sachs J. *et al.* (2020), *op. cit.*, p. 59.
- <sup>71</sup> Ibarra G. L. et Atamanov A. (2017), Améliorer les données sur la pauvreté dans le monde : le cas de l'Algérie, Banque Mondiale, Washington. Accessible via le lien : <https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/global-poverty-puzzle-case-algeria> (Consulté le 15/05/2021).
- <sup>72</sup> Gouvernement algérien (2002), Code du travail, Secrétariat Général du Gouvernement, Alger, p. 23.
- <sup>73</sup> Les sources du tableau (3) sont :  
ONS (2021a), *op. cit.*, p. 07.  
ONS (2012a), Rétrospective statistique 1962-2011, Chapitre 3 : Salaires, Office National des Statistiques, Alger, p. 9.  
JORA (2021), Décret présidentiel n° 21-137 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 fixant le salaire national minimum garanti, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 28, p. 04.
- <sup>74</sup> Pour rappel le salaire réel est égal au rapport entre le salaire nominal et l'IPC, le tout multiplié par 100.
- <sup>75</sup> Les sources du tableau (4) sont: ONS (2020a), *op. cit.*, p. 14 ; et ONS (2020b), *op. cit.*, pp. 64-65.
- <sup>76</sup> ONS (2020a), *op. cit.*, p. 07.
- <sup>77</sup> L'échantillon d'enquête est constitué de 748 entreprises : 512 entreprises publiques nationales et 236 entreprises privées nationales de 20 salariés et plus.
- <sup>78</sup> Le salaire net moyen est composé du salaire brut diminué des différentes retenues (IRG, sécurité sociale et retraite).
- <sup>79</sup> Les sources du tableau (5) sont :  
ONS (2019), Résultats de l'enquête annuelle sur les salaires auprès des entreprises (mai 2018), *Données statistiques*, n° 874, Office National des Statistiques, Alger, pp. 2-4.  
ONS (2016), Résultats de l'enquête annuelle sur les salaires auprès des entreprises (mai 2015), *Données statistiques*, n° 758, Office National des Statistiques, Alger, pp. 2-3.  
ONS (2014), Revenus salariaux, caractéristiques individuelles, Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages (2011), *Collections Statistiques*, n° 189, Office National des Statistiques, Alger, p. 02.
- <sup>80</sup> ONS (2014), *ibid.*, p. 05.
- <sup>81</sup> Ces conclusions ont été avancées par les auteurs suivants :  
Bellache Y., Babou O, Oksana Nezhyvenko O., Adair P. (2021), Informal Employment in the Kabylia Region (Algeria): Labour Force Segmentation, Mobility and Earnings, *The European Journal of Comparative Economics*, pp. 14-15 (forthcoming article), Accessible via le lien : <http://ejce.liuc.it/forthcoming/forthcoming14.pdf> (consulté le 28/05/2021).  
Benhaddad N. A, Hammouda N-E. and Medjoub R. (2017), Education, Gender and Income Inequalities. Comparative study between Algeria, Egypt, Lebanon and Tunisia, Scientific Paper, SAHWA Project. p. 235.

Lassassi M., Muller C. (2014), Salaires, genre et choix de secteurs en Algérie, *Working Paper Series*, 853, Cairo, Economic Research Forum, p. 21.

<sup>82</sup> ONS (2014), op. cit., p. 01.

<sup>83</sup> Démarest G. (2011), Prendre un peu aux plus aisés, cela ferait combien pour les plus modestes ?, *Idées économiques et sociales*, 3 (165), p. 58.

<sup>84</sup> Seul le décile pointé est recevable selon Maurin L. (2020a), La mesure des inégalités : qu'est-ce qu'un « décile » ? À quoi ça sert ?, *Outils de l'Observatoire des Inégalités*, mai, Accessible via le lien: <https://www.inegalites.fr/La-mesure-des-inegalites-qu-est-ce-qu-un-decile-A-quoi-ca-sert#nh1> (consulté le 15/07/2021). Il considère qu'utiliser la valeur moyenne de la tranche ou l'intervalle entre deux valeurs pour interpréter les déciles constitue une erreur statistique.

<sup>85</sup> ONS (2014), op. cit., p. 14.

<sup>86</sup> Selon les interprétations de Bonnet O. et Tony V. (2020), Salaires dans le secteur privé, *Insee Première*, n° 1798, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Paris, p. 1.

<sup>87</sup> Maurin L. (2020b), Quelle est la meilleure manière de mesurer les inégalités de revenus : en pourcentage ou en euros ?, *Outils de l'Observatoire des Inégalités*, avril. Accessible via le lien: <https://www.inegalites.fr/Quelle-est-la-meilleure-maniere-de-mesurer-les-inegalites-de-revenus-en> (consulté le 16/07/2021).

<sup>88</sup> Maurin L. (2020), op. cit.

<sup>89</sup> L'article 149 de la Loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de Travail stipule que « [...] tout employeur qui rémunère un travailleur à un salaire inférieur au salaire national minimum garanti ou au salaire minimum fixé par la convention ou l'accord collectif de travail, est puni d'une amende [...] ». Code du travail, op. cit., p. 34.

<sup>90</sup> Salama P. (2012), Chapitre 5 - Inégalités des revenus et croissance. In: P. Salama, Les économies émergentes latino-américaines: Entre cigales et fourmis, Paris: Armand Colin, p. 116.

<sup>91</sup> Selon les résultats des travaux ci-dessous :  
Bellache Y. *et al.* (2021), op. cit., p. 14.  
Lassassi M. et Muller C. (2014), op. cit., p. 17.

<sup>92</sup> Les auteurs sont : Amer Amer A. and Mokhtari F. (2020), op. cit. et Amer Amer A. and Saffih S. (2018), op. cit.

<sup>93</sup> D'après :  
Berg A. and Ostry J. D. (2011), op. cit., p. 9.  
Jozan R. et Voituriez T. (2013), Réduire les inégalités : un enjeu de développement durable; in : *Genevey et al.*, Armand Colin, Paris, p. 130.

<sup>94</sup> Selon les travaux ci-après :  
Charpin J-M (2011), La crise et l'étirement des inégalités : quels liens ? quels enseignements ?, *Revue d'économie financière*, 3 (103), pp. 194-195 ;  
Martinez-Vazquez *et al.* (2012), op. cit, p. 102.  
OIT (2017), op. cit. p. 86 et p. 194.